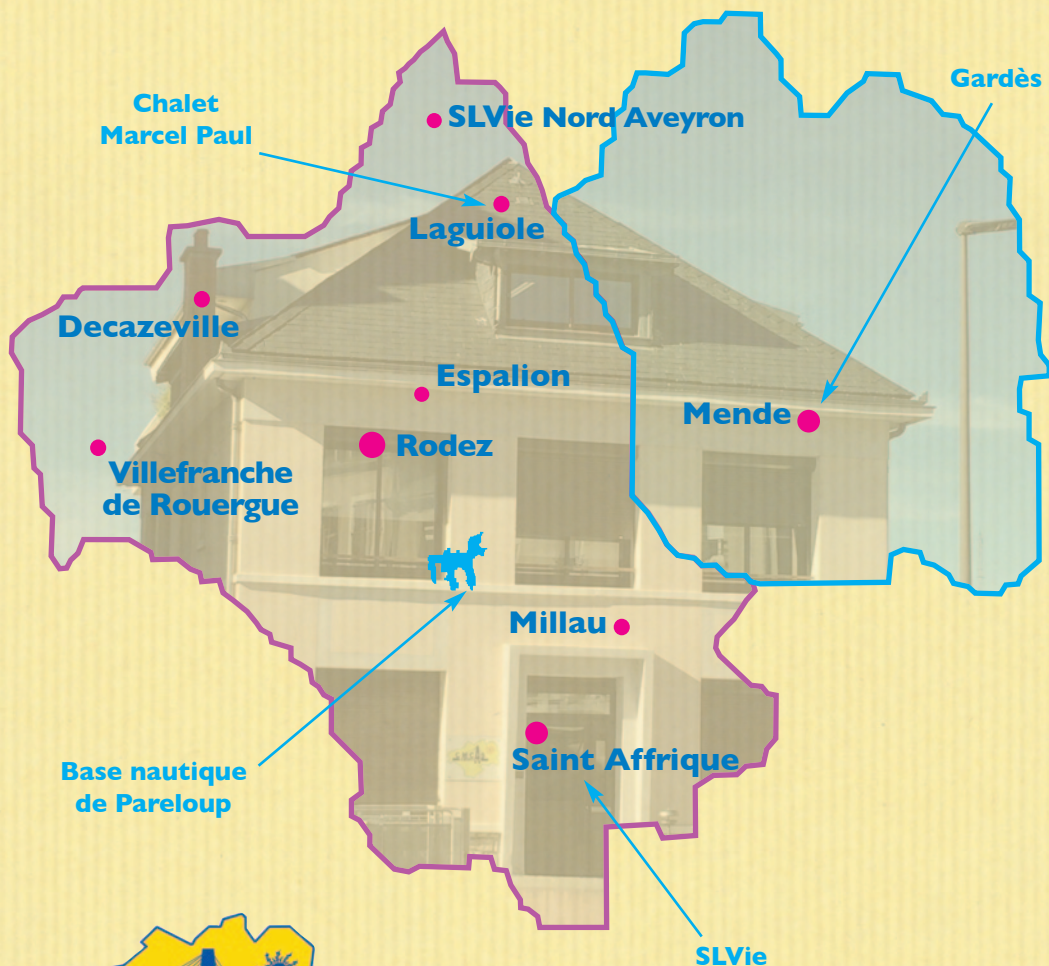


livret d'accueil



Edition 2024



Bienvenue Chez vous !

La CMCAS

L'équipe de la CMCAS Rodez page 4

Mot du Président page 5

Présentation page 7

Les Incontournables de la CMCAS

Vacances, Séjours jeunes & Convoyages pages 16-19

Aides Nationales & Locales pages 22-29

Notre Patrimoine

Les SLVie de Rodez, St Affrique et de Gardès page 30

La Base de Pareloup page 31

Le Chalet Marcel Paul pages 32-33

Les Indemnités de Mise à disposition page 34

Les Véhicules page 35

Mémo & Annuaire Pratiques

Où envoyer vos papiers ? pages 36-37

Grilles de Participation Financière page 38

Annuaire Pratique page 39

L'équipe de la CMCAS Rodez



Nelly FOURNIER
Chef de Service

Elle est en charge :

- De la gestion du Personnel de la CMCAS
- De la déclinaison des orientations du Conseil d'Administration
- De la supervision des Activités diverses
- De la Comptabilité Générale et de la gestion des Budgets
- Elle est également votre interlocutrice sur les contrats d'assurance IDCP



Nathalie MARTY-GAUBERT
Tech. Activités Sociales & Culturelles

Elle est en charge de :

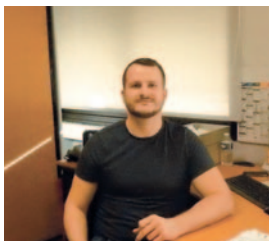
- De la mise en place des divers séjours organisés par la CMCAS (pour les actifs, inactifs et jeunes)
- De la gestion du patrimoine immobilier (chalet Laguirole, Base Pareloup, SLVie Rodez) de la CMCAS
- De la gestion des voyages colos
- De la logistique des activités organisées par la CMCAS : Voyages, Arbre de Noël, Fête de la CMCAS...



Audrey VALLS
Assistante Action Sanitaire et Sociale

Elle est en charge :

- De la gestion des dossiers d'aides validées par la Commission Santé Solidarité : handicap, apprentis, senior, prêts d'honneur...
- Elle est votre interlocutrice au niveau des contrats d'assurance « dépendance » et CSMR.
- Elle est votre interlocutrice CAMIEG
- En appui aux TAC pour la gestion des dossiers vacances



Tony MONGINOU
Technicien Accueil Conseil

Il est en charge :

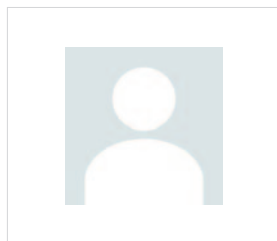
- De la gestion des dossiers de l'Action Sanitaire & Sociale : aides ménagères, télé-assistance, aides familles
- De la gestion du patrimoine immobilier (CMCAS de Rodez, Gardès, St Afrique) et à la logistique des activités organisées par la CMCAS
- De l'accueil physique et téléphonique
- Des réservations vacances et divers : skis, billetterie, cinéma...
- De l'aide à la gestion des voyages colos



Pauline BOUSQUET
Secrétaire Info-Com Comptable

Elle est en charge :

- Du secrétariat auprès des élus, de la CMCAS et des SLVie
- De la Trésorerie (paiements, encaissements)
- De la communication des activités organisées par la CMCAS et dans les SLVie
- De la maquette du journal de la CMCAS le "Cardabel'info"
- Du courrier postal et électronique : communication aux bénéficiaires
- De la gestion des fournitures



Cécile SAVY
Technicienne Accueil Conseil

Elle est en charge :

- De l'accueil physique et téléphonique
- Des réservations vacances et divers : skis, billetterie, cinéma, patrimoine
- De la gestion des véhicules de la CMCAS : entretien, planning, facturation, règlements
- Des prêts d'institution
- De l'aide à la gestion des voyages colos
- De l'appui à la logistique des activités organisées par la CMCAS

Cher.e Collègue,

Nous avons décidé de réactualiser le Livret d'Accueil de la CMCAS de RODEZ, le précédent n'étant plus d'actualité sur les aides et prestations.

Ce document va vous permettre de connaître vos droits aux Activités Sociales et de Santé, au niveau national mais surtout au niveau local, avec les spécificités propres à la CMCAS de RODEZ.

A partir de valeurs de justice, de dignité et de solidarité, les Activités Sociales des électriciens, des gaziers et la CMCAS sont présentes tout au long de la vie « PAR les agents, POUR les agents » actifs, inactifs ou leur famille.

L'ensemble des élus, administrateurs, membres des bureaux de SLVie et bien évidemment, le personnel de la CMCAS, restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le Président de la CMCAS

Michel ARGUEL



Directeur de publication :
Michel ARGUEL

Rédacteur en chef :
Nelly FOURNIER

Maquette :
Pauline BOUSQUET

Impression :
ESAT-BOISSOR Imprimerie - 46140 LUZECH

STATUT NATIONAL DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ÉLECTRIQUES ET GAZIÈRES

DECRET N° 46-1541 DU 22 JUIN 1946

approuvant le Statut National du Personnel des Industries Electriques et Gazieres

Le Président du Gouvernement provisoire de la République.

Vu la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, et notamment ses articles 47 et 48 ;

Vu l'avis des organisations syndicales les plus représentatives des personnels ;

Sur le rapport du Ministre de la Production Industrielle et du Ministre du Travail et de la Sécurité sociale.

DECRETE :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvé le statut national ci-annexé du personnel des industries électriques et gazières.

ART. 2. — Ledit statut national entrera en vigueur à la date du 1^{er} juin 1946.

ART. 3. — Le Ministre de la Production Industrielle et le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au « Journal officiel » de la République française.

Fait à Paris le 22 juin 1946.

FEIX GOUIN.

Par le Président du Gouvernement provisoire de la République :

Le Ministre de la Production Industrielle, Le Ministre du Travail et de la Sécurité sociale,
Marcel PAUL. A. CROIZAT.

Liste des décrets ayant modifié le Statut National du Personnel des Industries Electriques et Gazieres

- 1^o Décret N° 48-1528 du 7 octobre 1948.
(J.O. du 20-10-1948 rectifié par J.O. du 14-10-1948)
Modifiant l'article 23.
- 2^o Décret N° 59-188 du 4 mai 1950.
(J.O. du 5-5-50 rectifié sur J.O. du 18-5-1950)
Modifiant les articles 1^{er}, 3, 4, 6, 8, 11, 12 et abrogeant l'article 38.
- 3^o Décret N° 53-122 du 26 juin 1952.
(J.O. du 27 juin 1952)
Modifiant les articles 21, 22, 23, 25, 31.
- 4^o Décret N° 33-109 du 18 février 1953.
(J.O. du 19-2-1953)
Modifiant les articles 4, 10, 11, 12 Annexes II et III, abrogeant l'article 13.
- 5^o Décret N° 54-1173 du 24 novembre 1954
(J.O. du 26 novembre 1954)
Modifiant l'article 1^{er}.
- 6^o Décret N° 55-200 du 3 février 1955.
(J.O. du 6 février 1955 rectifié par J.O. du 28 février 1955)
Modifiant les articles 21, 22, 23, 25, 31.
- 7^o Décret N° 59-1328 du 29 novembre 1959.
(J.O. du 26 novembre 1959)
Modifiant les articles 3, 4, 8, 12 et 31.
- 8^o Décret N° 69-91 du 12 janvier 1960.
(J.O. du 30 janvier 1960)
Modifiant l'article 23.



Marcel Paul



“Je vous demande de ne jamais oublier que vous avez en charge un instrument fondamental de la vie du pays. Votre dignité, comme l'intérêt national, vous font un devoir impérieux de continuer à défendre sans jamais défaillir le service public, propriété de la nation, contre les représentants du grand capital industriel et bancaire dont le seul objectif est d'asservir encore plus le pays et leurs insatiables besoins de domination et de profits; de continuer avec le même courage de défendre notre légitime statut national, nos re-

traites, nos œuvres sociales, qui font désormais corps avec les deux établissements publics, issus du Conseil National de Résistance, expression du combat de ceux qui ont été jusqu'au sacrifice de leur vie pour sauver le pays et, avec lui, ses riches traditions d'humanisme et de liberté.”

Extrait d'un discours de Marcel Paul

Un peu d'histoire...

La Caisse Centrale d'Activités Sociales (CCAS) est un organisme unique en Europe. Elle a pour origine la loi de nationalisation des entreprises de production et de distribution d'électricité et de gaz du 8 avril 1946 et la promulgation qui s'en suivit du statut national. Ces activités sociales font partie du mouvement ouvrier et sont le résultat de la marche et des luttes pour le progrès et la démocratie. Elles sont au cœur d'un combat syndical permanent pour pérenniser leur existence et faire progresser les acquis. Existence intimement liée aux valeurs de **Justice Sociale**, de **Dignité** et de **Solidarité** défendues par le Conseil National de la Résistance (CNR).

Une Gestion Ouvrière

La CCAS, c'est avant tout une histoire militante, une philosophie humaine, une aventure partagée depuis de nombreuses années par les électriciens et gaziers.

La CCAS est unique en son genre, elle est gérée exclusivement par les personnels des IEG. Elle est placée sous la responsabilité pleine et entière des organisations syndicales représentatives du personnel. Cette prédominance puise sa légitimité dans une représentativité d'autant plus marquée qu'une forte syndicalisation existe au sein des IEG et que les taux de participation aux élections sont élevés.

Les activités sociales sont une partie du fruit du travail des agents des IEG. C'est une rétribution de leur travail collectif, de la mise en commun des intelligences et des compétences qui ont permis la réussite des établissements. Elles sont partie intégrante du travail et ne sauraient être coupées de l'entreprise, des hommes et des femmes qui la font, et en constituent la première richesse. Les ressources, longtemps issues du 1% des ventes d'électricité et de gaz en France, reposent désormais sur une dotation globale nationale.

Tout commence en 1944 quand le Conseil National de la Résistance établit son programme. Celui-ci prévoit notamment la nationalisation des industries d'électricité et de gaz avec la création d'EDF-GDF.

Le 23 Novembre 1945, Marcel Paul, résistant et déporté durant la guerre, militant communiste et membre du syndicat CGT, est nommé Ministre de la Production Industrielle par le Général de Gaulle. C'est à lui que l'on doit la loi de nationalisation des Industries Electrique et Gazière (IEG) promulguée le 8 avril 1946.

Cette loi prévoit d'indemniser les anciens actionnaires par 1% des ventes d'énergie en contre partie de quoi la même somme est versée aux salariés au travers du Conseil Central des Oeuvres Sociales (CCOS) administré par une gestion ouvrière. Le décret d'application de la loi, qui institue le Statut National du personnel des IEG ainsi que le CCOS, qui deviendra CCAS, est publié le 22 juin 1946. Depuis cette date, les attaques portées à nos activités sociales n'ont pas cessé. La volonté de maintenir celles-ci est aujourd'hui un combat permanent.

Structures Nationales



Comité de Coordination des CMCAS

Le Comité de Coordination des CMCAS répartit la dotation des employeurs versées aux Activités Sociales entre la CCAS et les CMCAS selon une clé de répartition. Il représente les CMCAS sur le plan national et a pour mission d'harmoniser les règles comptables des CMCAS. Il est composé de 30 membres élus pour 4 ans par l'ensemble des membres des conseils d'administration des CMCAS.



Caisse Centrale d'Activités Sociales

La CCAS gère et développe l'ensemble des activités sociales du personnel des IEG sur le plan national. Ces activités sociales, dites "centralisées", comprennent les vacances, les séjours solidaires, la restauration méridienne, ainsi que les activités culturelles, sportives et de loisirs. Elles concernent également les domaines de la prévoyance et des contrats groupe d'assurances. Elle organise des tournées culturelles dans ses centres de vacances pour favoriser l'accès à la culture pour tous. Ces représentants composent le Conseil d'Administration, 18 membres élus pour 4 ans, parmi les organisations syndicales représentatives du personnel des IEG. Les membres du CA fixent les orientations politiques que la direction générale est chargée de mettre en œuvre par l'intermédiaire des territoires.

Structures Locales



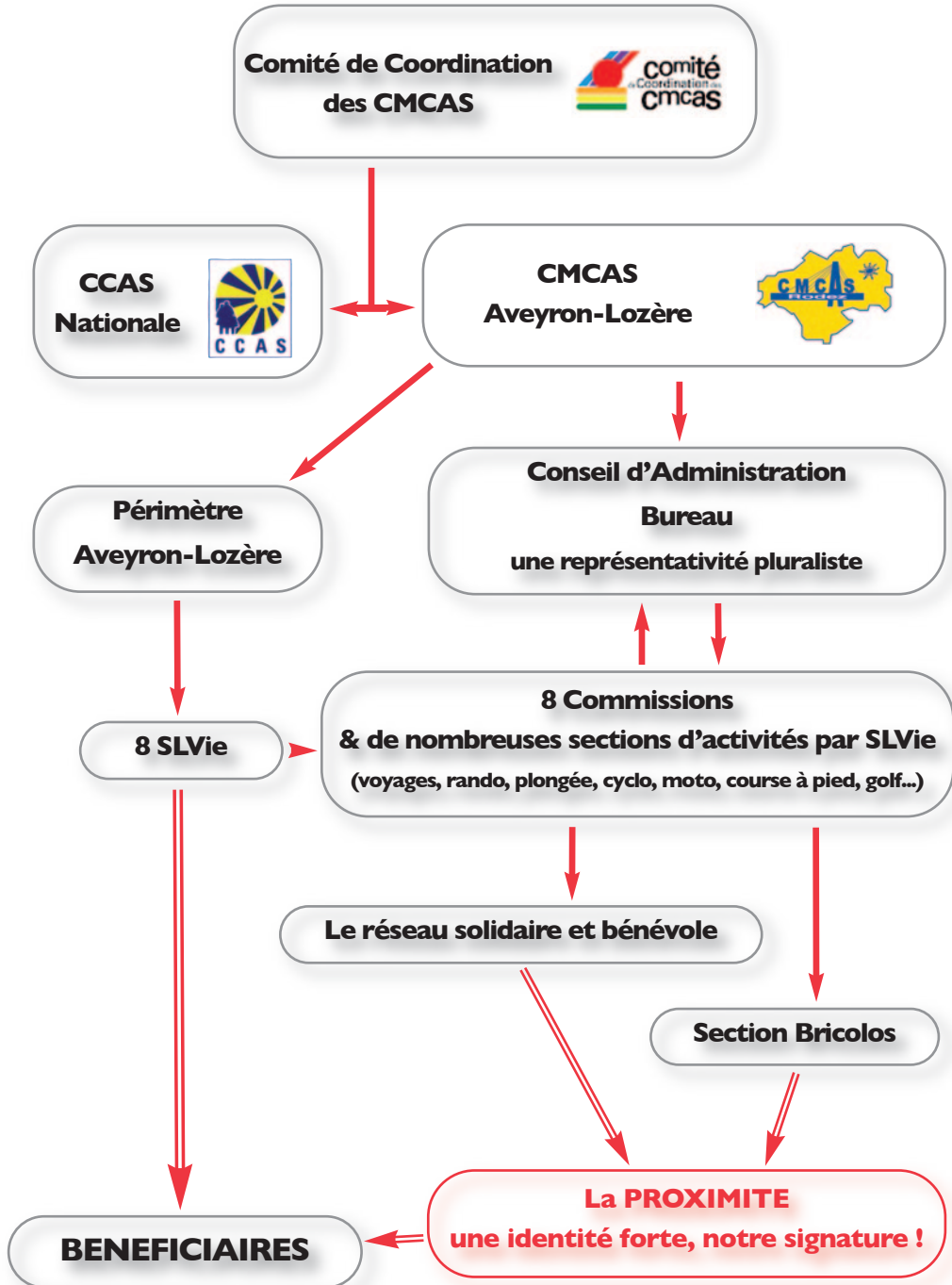
Caisse Mutuelle Complémentaire et d'Activités Sociales

La CMCAS est chargée de développer les activités sociales et l'action sanitaire et sociale dites "décentralisées" pour les agents des IEG et de leur famille. Elle gère les activités de proximité (sports, culture, loisirs, aides, solidarité...). Elle est administrée par un conseil d'administration de 24 membres élus pour 4 ans par les agents statutaires. Avec une volonté politique de maintenir une structure fonctionnelle de proximité dans nos départements de l'Aveyron et de la Lozère, le Conseil d'Administration de la CMCAS de Rodez a pris la décision unanime, le 2 octobre 2008, de ne pas adhérer au Territoire Midi-Pyrénées dont le siège est situé à Toulouse.

SLVie : Section Locale de Vie

Implantées au cœur même de l'entreprise, elles représentent la proximité, accueillent les bénéficiaires actifs et inactifs, réalisent des activités et complètent le fonctionnement démocratiques de la CMCAS. Chaque bénéficiaire a la possibilité d'exprimer ses vœux, ses attentes et de formuler des propositions, notamment lors des AG de SLVie, pour faire évoluer l'action et les activités de la CMCAS et de la CCAS.

Schéma des Organismes



Structures politiques

Le Conseil d'Administration (CA)

Il se réunit a minima 5 fois par an, gère l'organisation et vote les budgets. Il aborde les questions essentielles au fonctionnement de la CMCAS et prend les décisions politiques et financières relatives aux activités sociales, aux commissions et SLVie. Il confie la mise en œuvre opérationnelle de ses décisions à la structure professionnelle ou commissions. Il assure ainsi la gestion des activités décentralisées et rend compte de cette gestion devant l'Assemblée Générale annuelle de la CMCAS.

Le Bureau du CA

Il se réunit au même rythme que le CA ou davantage en cas de besoin. Il met en œuvre les décisions prises par le Conseil d'Administration, anime et coordonne le fonctionnement quotidien de la CMCAS, avec le support professionnel du personnel de la CMCAS.

- La CMCAS de Rodez est administrée par un CA de 24 membres élus pour 4 ans par les agents statutaires, ouvrant droits.
- Une composition pluraliste des membres, issus des Organisations Syndicales (OS) représentatives, répartis proportionnellement selon les résultats des élections CMCAS.
- Les membres du Bureau sont élus pour 1 an par le CA.

L'Assemblée Générale de la CMCAS

C'est un moment clé dans la vie de notre organisme social. Elle fixe les différentes orientations :

- A cette occasion, les délégués, élus, se réunissent pour se prononcer sur le rapport moral, la gestion financière et sur toutes les autres questions soumises par le Conseil d'Administration de la CMCAS.
- Ils vont également faire part des attentes, des souhaits des agents, de leurs questionnements, préalablement définis à partir des Assemblées de SLVie.

A titre auditif, les bénéficiaires sont invités à cette réunion par l'intermédiaire du journal de la CMCAS de Rodez le "Cardabel'info".

C'est un lieu où vous avez la parole et la possibilité de poser toutes les questions et de faire des propositions sur des sujets qui vous préoccupent.

Structure professionnelle et de proximité

Le personnel de la CMCAS de Rodez, sous l'autorité de la chef de service, coordonne, prépare et met en œuvre les décisions des élus selon leur fonction. Il est l'expression même de la proximité, le lien entre les élus, les bénévoles et les bénéficiaires.

Leur rôle

Dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'Administration de la CMCAS, les commissions doivent :

- Impulser les activités dans les SLVie,
- Coordonner les activités,
- Aider les SLVie dans la préparation des budgets,
- Proposer des axes d'activités et/ou travailler sur une activité particulière proposée par la CA.

Le rôle des commissions n'est pas décisionnaire, la commission vient en aide au CA, en apportant les éléments nécessaires à la prise de décision.



Jouez votre rôle de “ co-propriétaire ”

Venez apporter vos propositions dans les commissions, venez guider les orientations définies lors des Assemblées Générales de SLVie et de la CMCAS.

**La CMCAS sera
ce que vous en ferez !**

Les membres

Ils sont désignés sur propositions des Organisations Syndicales représentatives, par le Conseil d'Administration, proportionnellement aux résultats des élections CMCAS.

Exception est faite pour la Commission Contrôle Financier dont les membres sont élus par l'Assemblée Générale de la CMCAS.

Objectifs communs des Commissions

- Elaboration des projets d'activités et des demandes budgétaires correspondantes à leur secteur d'activité en regard avec les orientations de la CMCAS,
- Suivi et impulsion de projets dans les SLVie,
- Examen et analyse des bilans d'activités des SLVie,
- Responsabilité de l'information concernant la rédaction et les publications de la CMCAS, notamment dans le “Cardabel’info” (journal trimestriel de la CMCAS de Rodez),
- Utiliser toutes les opportunités de travail en commun entre commissions,
- Suivre et évaluer nos activités et nos pratiques au regard de nos populations et de leurs attentes. Avoir une attention particulière sur la population de nos jeunes et jeunes agents,
- Proposer des actions prioritaires en direction de nos bénéficiaires en situation de précarité par une solidarité active.

Liste des Commissions

Commission Arts, Culture et Communication

Elle est constituée principalement par le Comité de rédaction du journal trimestriel de la CMCAS de Rodez, le “ *Cardabel'info* ”. Elle se réunit chaque trimestre pour réfléchir sur le contenu du journal, en adéquation avec la ligne éditoriale du CA de la CMCAS.

Commission Santé Solidarité

Elle a la charge de mettre en œuvre les aides centralisées et décentralisées au niveau de la CMCAS. Sur propositions de ses membres, elle porte également auprès du CA, les besoins nouveaux et/ou spécifiques applicables aux bénéficiaires.

Le Réseau Solidaire de la CMCAS est sous la responsabilité de la Commission.

Il permet à la CMCAS de maintenir le lien avec ses bénéficiaires, notamment les plus fragilisés, tels que nos aînés malades, ainsi que la visite aux personnes isolées.

A Rodez, il est composé d'une cinquantaine de membres et ouvert à tous les bénéficiaires qui souhaiteraient y participer, n'hésitez pas à contacter votre CMCAS.

Commission Pensionnés

Elle a pour but de connaître les besoins des pensionnés. Elle est force de proposition pour améliorer la vie de tous les pensionnés, dans le domaine des loisirs et de la santé.

Commission Sports, Loisirs, Nature

Elle a pour but de fédérer les activités culturelles, de loisirs ou sportives réalisés au sein des SLVie et d'impulser des projets dans des événements locaux (*course Ekiden*) ou nationaux CCAS et en interne à la CMCAS (*Fête de la CMCAS, fête des femmes, voyages à l'étranger ou régionaux, participation spectacles...*).

Chaque SLVie regroupe de nombreuses sections d'activités.

On retrouve dans cette Commission, la section “Bricolos”, en charge de l'entretien et de la rénovation de notre Patrimoine.

Commission Jeunesse

Elle a la charge des différentes activités proposées en direction des enfants : cadeau naissance, participation aux frais de centres aérés, cadeau et arbres de Noël, mercredis de neige, séjour glisse, séjour cirque/mini-moto, colos, convoysages...

Commission Jeunes Agents

Elle a pour but de connaître et d'étudier les besoins des jeunes agents, en liaison et avec les SLVie. Elle est force de proposition pour organiser des activités culturelles et de loisirs pour les jeunes agents et leur famille.

Elle participe également à l'organisation du *Festival d'Energies de Soulac* et à celle de l'*Occitane Festival #*, festival inter-Soulac de la CMCAS de Rodez.

Commission des Achats

Elle se réunit pour tout marché d'un montant supérieur à 50 000€.

Commission Contrôle Financier

Elle a pour prérogative le suivi et le contrôle de la trésorerie et des comptes de la CMCAS. La durée du mandat des membres investis est de 1 an. Ces derniers sont élus chaque année à l'Assemblée Générale de la CMCAS.

Qui sont les élus d'une SLVie ?

Tout agent actif ou pensionné présenté par une organisation syndicale sur une liste de candidature.

Implantée au cœur des exploitations, des unités et services de la plupart des entreprises des Industries électrique et gazière, la SLVie permet à tous les ouvrant droits et leur famille d'entrer en contact avec les services professionnels et complète le fonctionnement démocratique de la CMCAS. La SLVie représente la proximité. Elle vous accueille et répond à vos besoins et demandes. C'est aussi un espace d'ex-

pressions démocratiques, de défense, de préservation et d'amélioration de nos activités sociales.

Son Organisation

Les agents en activité de service et leurs ayant droits sont rattachés à la SLVie de leur lieu effectif de travail.

Les inactifs ou pensionnés de tous ordres et leurs ayants droits sont rattachés à la SLVie de leur lieu de domicile.

L'Assemblée Générale de SLVie

C'est un moment privilégié de la vie de l'organisme. Lors de cette assemblée, vous exprimez des vœux, émettez des avis qui seront soumis lors de l'Assemblée Générale de la CMCAS par l'intermédiaire de vos délégués. C'est aussi le moyen de rassembler les agents actifs et retraités pour décider de l'action à mener pour la défense et l'amélioration des activités CMCAS.

Le Bureau de la SLVie

Chaque SLVie est administrée par un bureau dont le président et les membres sont élus par les ouvrant droits de la SLVie.

Les Correspondants

Le ou les correspondants de SLVie fournissent les renseignements pratiques, diffusent les informations en provenance de la CMCAS. Ils sont le lien entre la CMCAS et vous.

Les Délégués

Ils sont élus et participent à l'activité de la SLVie et la représentent à l'Assemblée Générale de la CMCAS où ils débattent, se prononcent sur ses activités et rendent compte de vos attentes et propositions.

Votre participation aux AG de SLVie est importante !

C'est à ce moment-là que vous pourrez aborder concrètement des sujets qui vous touchent de près, être force de proposition afin de faire évoluer vos Activités Sociales et de Santé.

La Proximité notre signature !

L'accueil et le conseil de proximité reste notre objectif prioritaire pour déployer une relation personnalisée et humaine avec nos bénéficiaires afin de les informer au mieux sur les activités sociales et les accompagner, aussi bien dans les SLVie qu'à la CMCAS.

Le Personnel de la CMCAS de Rodez

Sous l'autorité de la chef de service, l'équipe est composée d'une assistante et de techniciens qualifiés à votre écoute, des professionnels des activités sociales, qui appliquent la réglementation de la CCAS et de la CMCAS.

Ils interviennent au plus près des besoins des bénéficiaires dans des domaines aussi divers et variés que :

- L'ouverture des droits des nouveaux arrivants sur la CMCAS (*embauche, mutation*) et mise à jour des dossiers administratifs,
- Le conseil et l'aide à la souscription ou le suivi des contrats d'assurance (*CAMIEG, Energie mutuelle, CSMR, garantie obsèques, dépendance, IDCP*),
- Le conseil et l'aide dans les domaines des activités (*voyages, inscription aux séjours glisse ou cirque, mise à disposition du patrimoine, des véhicules, des skis...*) et des actions sociales (*demande d'aides à la précarité, à la famille, la téléassistance...*) proposées par la CMCAS,
- La gestion des demandes de vacances adultes et jeunes, mais également des demandes de remboursement, les réclamations...
- La promotion des activités sociales, culturelles et familiales de la CMCAS (*sorties programmées dans chaque SLVie, voyage à l'étranger, voyage en région, week-end ski, fête des femmes, fête de la CMCAS...*),
- La promotion des actions sanitaires et sociales et des campagnes de préventions proposées par la CAMIEG,
- L'accompagnement et l'orientation du bénéficiaire vers les élus ou les services compétents, si la nature de la demande n'est pas dans son domaine d'intervention.

La Section " Bricolos " spécificité de la CMCAS de Rodez

Créée en 2000 par Jacques MARTY (*Président de la CMCAS de 1983 à 2001*), c'est une équipe de bénévoles inactifs, très attachés aux activités sociales " *PAR et POUR les agents* " donnant de leur temps, de leur talent et de leur savoir-faire au service de la CMCAS de Rodez.

Ainsi, interviennent-ils régulièrement et avec réactivité dans l'entretien du patrimoine de notre CMCAS (*chalet Marcel Paul à Laguiole, base nautique à Pareloup, Gardès, StAffrique, maison Moyne, bâtiment de la CMCAS*). En résumé, nos collègues retraités nous offrent leur précieux bénévolat dans les divers domaines comme : entretien des espaces verts, la maçonnerie, la forge, la peinture, sans oublier bien évidemment l'électricité ou la plomberie. Les économies réalisées sont réinvesties dans d'autres domaines, tel que la solidarité.

Les " Incontournables " de votre CMCAS



Deux manières de partir en vacances

Séjours à tour de rôle (Période Rouge)	Séjours à la réservation directe (Période Verte)
Seules les personnes inscrites sur l'attestation carte Activ' peuvent faire une demande. Toute demande de séjour sera traitée sur des critères d'affectation de la CCAS (Priorité enfants âge scolaire...). Si vous n'êtes pas affectés toutes les places restantes du tour de rôle basculent à la réservation directe à un certain moment.	Basée sur le principe «premiers inscrits, premiers servis» à partir de la date d'ouverture au réseau, l'ouvrant droit ou l'ayant droit peut prendre des invités (avec un maximum de 8 personnes par réservation) car la tarification se fait à l'hébergement que ce soit en BASSE ou HAUTE SAISON.

Le prix des vacances est calculé d'après un tarif de référence auquel on applique un pourcentage calculé selon votre coefficient social.

Le coefficient social (de 5% à 63%) se calcule d'après le revenu fiscal de référence, divisé par le nombre de part (d'après votre avis d'impôt).

Ce tarif de référence varie en fonction de la période.

En période estivale (1^{er} Juillet au 30 Août), le tarif est plus élevé car des prestations et des services sont proposés aux bénéficiaires tels que : garderie, activités culturelles, animations, brasserie... par rapport aux autres périodes de l'année.

Pour les saisons Printemps, Été, Automne, nous parlons de :

- **HAUTE SAISON** avec un seul tarif de référence quel que soit le mode d'accès, **réservation directe** ou **tour de rôle**.
- **BASSE SAISON** avec un seul mode d'accès possible, **la réservation directe** avec un tarif de référence inférieur à la HAUTE SAISON.
- **L'offre Socialisée** en fushia : Pour réserver, il faut contacter une plateforme au 04.34.09.12.54 qui en fonction de votre coefficient social appliquera un tarif selon 3 tranches de coefficients sociaux (- de 7 500 ; entre 7 500 et 20 000 ; + 20 000).
- **L'offre Partenaire** en rose : Pour réserver, il faut appeler directement le partenaire qui vous octroie une réduction car vous êtes agent des IEG.

►► **La CMCAS de Rodez et ses SLVie vous proposent aussi des séjours, n'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.**



Le JOKER pour les nouveaux embauchés

Depuis 2008, le Conseil d'Administration de la CCAS a mis en place, pour les nouveaux embauchés, le dispositif JOKER. Il leur permet durant 3 ans, une priorité d'affectation, utilisable une seule fois, pendant cette période.

Pour activer ce JOKER, il suffit de cocher la case adéquate sur la fiche d'inscription ou sur www.ccas.fr - La validité du JOKER prend en compte l'année d'embauche.

Le vocabulaire fait “peau neuve”

Maison familiale	
Chambres CH	Avec : sanitaires individuels Sans : cuisine ou kitchenette
Gîtes (en hébergement individuel avec cuisine)	
Gîtes G	Mobil-homes, chalets, bungalows, maisonnettes... Avec : espace de vie, chambre(s), sanitaires individuels, cuisine ou kitchenette
Gîtes (en hébergement collectif avec cuisine)	
Appartements AP	Avec : espace de vie, chambre(s), sanitaires individuels, cuisine ou kitchenette
Village de structures légères	
Toiles équipées sanitaires TES	Avec : espace de vie, chambre(s), sanitaires individuels, cuisine ou kitchenette
Village de toiles	
Toiles équipées TE	Avec : espace de vie, chambre(s), cuisine ou kitchenette Sans : sanitaires individuels
Campeur	
Emplacements de camping EC	Emplacements nus et emplacements pour camping-cars
Résidence hôtelière (sans cuisine)	
Chambres CH	Avec : sanitaires individuels Sans : cuisine ou kitchenette
Résidence hôtelière (avec cuisine)	
Appartements AP	Avec : espace de vie, chambre(s), sanitaires individuels, cuisine ou kitchenette



Séjours Bleus

Destinés aux agents en inactivité, dans une dizaine de centres CCAS, d'octobre à avril pour rompre l'isolement et répondre au besoin de lien social durant la période hivernale. Pour y participer, il est nécessaire d'être autonome dans tous les actes de la vie quotidienne.

► **Voyage bleu : trajet domicile/centre de vacances mis en place par la CMCAS.**

Séjours pluriels

Pour adultes en situation de handicap souhaitant vivre des vacances avec d'autres bénéficiaires loin de leur environnement habituel (institution, famille, etc). L'équipe du centre de vacances n'est pas spécialisée mais sensibilisée et renforcée par la présence d'assistants sanitaires qui aident, accompagnent et créent les meilleures conditions possibles.

Vacances avec aidants

Les vacances sont un enjeu majeur de santé et de bien-être, un droit pour tous. Afin de faciliter le départ des personnes en situation de handicap, de maladie invalidante ou de vieillissement, les Activités Sociales proposent aux bénéficiaires concernés de pouvoir partir avec un aidant (famille ou tiers), au même tarif qu'eux.

Inscriptions auprès de votre CMCAS de Rodez.

Les Campeurs libres

Avec la CCAS, construisez l'itinéraire de vos vacances en toute liberté, avec votre propre équipement. La participation financière est calculée à la nuitée et à la personne, en fonction de l'âge et du coefficient social. Pour plus d'infos, demandez le livret "Campeurs libres" auprès de la CMCAS.

Retrouvez les différents partenaires ainsi que les conditions générales de vente (CGV) et modalités d'inscriptions sur le site : www.ccas.fr

Les Séjours Jeunes CCAS & CMCAS

Ils sont construits pour permettre aux jeunes la découverte d'activités originales dans un cadre sécurisé. Rencontre, convivialité, partage, autant de valeurs qui vont rassembler les jeunes autour d'un projet éducatif et pédagogique. Le but de ces séjours est de permettre aux jeunes l'apprentissage de la vie en collectivité et la socialisation.

Les Séjours Nationaux

Une offre adaptée à chaque âge :

- *Eveil, 4-5 ans / Initiation, 6-8 ans.* Les séjours sont orientés vers l'éveil pour les plus jeunes dans un environnement sécurisé. Les plus grands s'initient à la socialisation au travers de jeux de société et des activités manuelles.
- *Découverte, 9-11 ans.* Les séjours sont conçus sur le mode découverte. L'activité vise le développement de la créativité et l'apprentissage de la vie en groupe.
- *Thématiques, 12-14 ans.* Les séjours sont organisés autour de plusieurs thèmes variant en fonction des campagnes en France et à l'étranger.
- *Spécifiques, 15-17 ans.* Les activités proposées sont plus ciblées, l'absence de transport collectif organisé permet à chacun de choisir le lieu de son séjour avec un large choix de destinations en France et à l'étranger.

Les Séjours Régionaux

Organisés par la CCAS en lien avec les CMCAS du territoire, ces séjours proposent plusieurs thématiques (artistiques, sportives, scientifiques...) aux jeunes de 4 à 17 ans.

► Les Séjours organisés par la CMCAS de Rodez

Idéal pour favoriser un premier départ, la CMCAS de Rodez proposent 2 séjours à ses jeunes dont le succès ne se dément pas d'année en année :

- **Séjour Glisse, 7-12 ans.** Organisé la première semaine des vacances d'hiver, il se déroule au chalet Marcel PAUL à Laguiole, au pied des pistes du Bouyssou. Encadrés par une équipe d'animateurs BAFA et de bénévoles, sous l'autorité d'un directeur de séjour, les enfants apprennent à skier et la vie en collectivité autour de diverses animations.
- **Séjour Cirque & mini-Motos, 7-12 ans.** Organisé en partenariat avec la CMCAS de Tulle-Aurillac, ce séjour a lieu chaque fin du mois d'août au chalet Marcel PAUL à Laguiole. Toujours dans un cadre sécurisé, les enfants s'initient à l'art du cirque et découvrent la conduite à deux roues, l'occasion aussi de découvrir l'Aubrac en été.
- Ces séjours sont prioritaires aux enfants AD de la CMCAS de 7 à 12 ans inclus
- Si la demande est supérieure à l'offre, priorité aux enfants AD :
 1. les plus âgés
 2. aux primo-participants
 3. aux plus bas coefficients sociaux
- Les enfants AD non affectés bénéficieront d'une affectation prioritaire sur le même séjour l'année suivante
- En cas de places disponibles, inscriptions ouvertes aux extérieurs (petit-enfants d'OD, copain.e.s de l'enfant AD inscrits) sans participation de la CMCAS

Info+ séjour

Participation Financière

Le montant est calculé selon la tranche du coefficient social de l'ouvrant droit. Pensez à fournir une copie de votre dernier avis d'impôt à la CMCAS, lors de l'inscription de votre enfant. Elle est indispensable pour le calcul de votre coefficient social. Sans ces éléments, le coefficient maxi vous sera appliqué.

document très complet, décline les différents volets de ce dispositif d'accompagnement, en insistant particulièrement sur les responsabilités civiles et pénales en vigueur.

Il existe deux types de convoyage :

- 1- Notre organisme est responsable du convoyage jusqu'au centre de vacances pour un groupe d'enfants issus de l'ensemble des CMCAS de la plaque Grand Sud-Ouest (Midi-Pyrénées, Aquitaine-Charente Poitou), convoyage parfois sur deux jours.
- 2- Notre organisme est responsable du convoyage d'enfants de notre CMCAS jusqu'à un point de regroupement, en général la gare SNCF de Toulouse, convoyage sur la journée.

Quelle que soit la durée de la mission, une demande de détachement est systématiquement faite auprès des directions des entreprises de la branche des IEG pour les agents actifs. Pour cette mise à disposition, l'agent continue d'être rattaché hiérarchiquement à son unité. Toutes les dispositions réglementaires actuelles lui sont donc applicables, particulièrement la couverture du risque accident de travail.

La répartition des responsabilités concernant chaque convoi est attribuée lors d'une réunion impliquant l'ensemble des CMCAS concernées, avec comme objectif principal, l'optimisation de cette activité par la multiplication des regroupements. Ce qui engendre une réduction des coûts et du nombre de convoyeurs.

C'est à cette étape de l'organisation que nous faisons appel à nos collègues actifs ou pensionnés, conjointes et conjoints, pour encadrer et convoyer nos jeunes.

Sans leur implication et malgré toute la préparation effectuée en amont par notre CMCAS, très peu de jeunes bénéficieraient de leurs séjours. Merci donc à nos collègues qui se mettent au service des activités sociales avec dynamisme et altruisme.

► Comment devenir convoyeur à la CMCAS de Rodez ?

Vous êtes un agent actif ou inactif, un conjoint ou un enfant majeur.

Vous pouvez participer à l'acheminement des enfants sur les centres de vacances jeunes.

Si vous êtes actifs, vous serez considérés comme en service pour les IEG et ferez l'objet d'un détachement.

Pour plus de renseignements, contactez-nous au 05 65 67 03 46.

Un engagement solidaire pour nos jeunes

Chaque année, avec la perspective des vacances d'été, la préparation et l'organisation des trajets pour nos enfants est un moment important qui ne peut pas laisser de place à l'amateurisme ou à l'improvisation. Nos jeunes de 6 à 14 ans doivent se rendre et bien sûr revenir de nos centres CCAS durant les mois de juillet et août en toute sécurité et dans les conditions les plus favorables.

Dans cette organisation, un élément essentiel : le convoyage.

Le livret de l'accompagnateur,





Les Aides
Nationales
et
Locales
Spécifiques
à notre CMCAS

Les Aides Familiales

► Demandez les Formulaires d'aides auprès de votre CMCAS

La CMCAS vous accompagne dans toutes vos démarches,

C'est notre choix de la PROXIMITE !

Pour toute question supplémentaire, contactez-nous au 05 65 67 03 46.

L'Aide à la Qualité de Vie

Cette aide permettant l'emploi d'une auxiliaire de vie (courses, travaux d'entretien courant du logement, confection des repas, soins et garde d'enfants).

Qui peut en bénéficier ?

Les ouvrants droits actifs ou inactifs de moins de 55 ans.

Les ayants droits conjoint.e.s pacsé.e.s ou concubin.e.s disposant de faibles ressources mensuelles.

L'Aide à l'Autonomie des Jeunes (AAJ)

Pour qui ?

Les jeunes entre 20 et 26 ans (18 ans si enfant unique ou dernier enfant à charge) étudiants (post bac), chômeurs (moins de 25 ans) ou en alternance.

Cette aide permet de : poursuivre des études, entamer une formation dans les meilleures conditions, pallier l'absence d'allocations chômage pendant quelques mois, aide mensuelle, variant de 20 à 180 € en fonction du coefficient social, cumulable avec d'autres aides.

La Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC)

Une aide annuelle de 100 € pour les ayant droits < 26 ans en études supérieures.

Cette aide est soumise aux conditions de ressources depuis la rentrée 2023.

Aide aux Séjours Neige

Cette aide concerne :

- Les frais de séjour (location de matériel de ski et remontées mécaniques) au sein du réseau de centres de vacances proposés dans le catalogue CCAS.

- Le transport (frais de carburant, péage ou transport en commun, co-voiturage).

Cette aide financière est accordée dès la première nuitée (soit deux jours/1 nuit) sur la période de référence du 1^{er} décembre au 31 mai.

Aide au Soutien Scolaire

Aide aux bénéficiaires ayant besoin d'une remise à niveau, une aide aux devoirs ou une préparation aux examens. Le choix du prestataire (agrée par l'Etat) est libre.

Aide Familiale à la Petite Enfance (AFPE)

Aide aux parents à la garde de leurs enfants de 3 mois à 3 ans (7 ans en situation d'handicap).

Les Aides au Handicap

Aides Techniques :

Participation financière à l'acquisition ou location d'équipements ou systèmes techniques adaptés pour compenser un handicap (exemple : aides optiques...).

Aménagement du Logement :

Participation financière aux frais d'aménagement permettant le maintien ou l'amélioration de la sécurité et de l'autonomie du bénéficiaire en situation de handicap.

Aide à l'Aménagement du Véhicule et au Surcoût lié au Transport :

Participation aux dépenses d'aménagement du véhicule et surcoûts liés au transport, dès lors qu'il s'agit de déplacements réguliers en lien avec des activités de loisirs, culturelles, sociales ou sportives (hors activité professionnelle), assurés par un tiers ou > 50 kms aller/retour.

Aide pour Charges Spécifiques :

Participation financière aux dépenses permanentes et prévisibles : achat de nutriments en lien avec un régime spécifique, protections contre l'incontinence, contrats d'entretien, abonnement à un service de téléalarme...

Aide Assistance Animalière :

Participation financière sur les frais d'entretien, de vétérinaire, de garde (en cas d'hospitalisation) liés à l'attribution d'un chien guide d'aveugle ou d'un chien d'assistance éduqué par une structure labellisée.

Aide pour Charges Exceptionnelles Volet 1 :

Participation financière pour des surcoûts ponctuels et exceptionnels : pour passer le permis de conduire sur un véhicule aménagé, les frais de réparation ou d'installation d'aides techniques, les soins non pris en charge par l'assurance maladie lorsqu'ils sont directement en lien avec le handicap, correspondant à une prise en charge validée dans l'indication retenue et que l'équipe pluridisciplinaire les a mentionnés dans le plan personnalisé de compensation, les charges liées aux surcoûts de vacances adaptées, les frais de formation (exemple : pour l'acquisition d'un animal, formation à la langue des signes...)

Aide pour Charges Exceptionnelles Volet 2 :

Cette aide a pour vocation de répondre strictement aux situations suivantes : refus ou rejet de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Aide à la Vie Domestique :

Participation financière permettant le maintien de la résidence principale en bon état d'agrément, de propreté, de confort, d'hygiène et de sécurité. Un certificat médical doit attester des besoins.

Aide aux Bénéficiaires Aidants Bénévoles :

Participation financière leur permettant de disposer de moments de repos, d'accéder à des dispositifs de répit, d'accompagnement et de soutien, préservant leur santé.

Les Aides Senior

Aides à Domicile

Répondre aux besoins des pensionnés socialement fragilisés, relevant d'un groupe iso-ressource en GIR 5 ou 6 (niveau d'autonomie) sur la base de la grille AGGIR, afin de favoriser leur maintien à domicile (aide-ménagère, courses, repas...)

Amélioration de l'habitat

Financer des travaux pour sécuriser le logement des pensionnés (relevant d'un GIR 1 à 6 sur la base de la grille AGGIR) : prévention des chutes, lutter contre la précarité énergétique...

Hébergement temporaire et accueil de jour et de nuit

Répondre aux besoins ponctuels d'hébergement spécifique des pensionnés relevant d'un groupe iso-ressources en GIR 1 à 6 sur la base de la grille AGGIR, en cas de travaux dans le logement, d'absence momentanée des aidants.

Particularité : sans condition d'âge pour les ouvrant et ayant droits conjoint.e.s atteints de maladies neurodégénératives.

Téléassistance

Conserver son indépendance et rassurer ses proches grâce à une assistance à distance.

Cette aide est ouverte aux bénéficiaires en situation de handicap sans condition d'âge, ayant un taux d'incapacité a minima à 50 %.

Séjours pour les pensionnés

Séjours bleus

Destinés aux agents en inactivité, dans une dizaine de centres CCAS, d'octobre à avril pour rompre l'isolement et répondre au besoin de lien social durant la période hivernale. Pour y participer, il est nécessaire d'être autonome dans tous les actes de la vie quotidienne.

Voyage bleu : Trajet domicile/centre de vacances mis en place par la CMCAS.

Vacances Aînés

Destinés aux agents en inactivité, ayant une autonomie partielle (nécessité de soins par une infirmière ou aide-soignante, prescrits sur ordonnance...). Ce sont des séjours en basse saison offrant la mise en place de dispositifs d'aide à l'autonomie en fonction des besoins. Ce ne sont pas des séjours médicalisés. Organisées toute l'année en période de réservation directe, en pension complète, sur 8 destinations CCAS. La présence d'un accompagnement familial ou extra familial ouvrant droit, ayant droit ou extérieur (paiement au coefficient social de la personne accompagnée) sera vivement conseillée. Si vous le souhaitez la CMCAS peut vous con- voyer au centre.

Contactez la CMCAS de Rodez, nous vous aiderons à constituer un dossier qui sera ensuite transmis, avec vos ordonnances, au médecin conseil de la CCAS.

Séjours Alzheimer

Séjours détente pour aidants et malades d'Alzheimer et maladies apparentées qui donnent la possibilité à tous de partir en vacances. L'Association France-Alzheimer, en partenariat avec la CCAS, propose des séjours dans plusieurs centres de tourisme répartis dans de nombreuses régions de France. L'objectif de ces séjours est de rompre avec le quotidien et apporter du répit aux aidants, selon la tarification de l'association France Alzheimer, dans différentes régions touristiques.

Les inscriptions se font directement auprès de l'association FRANCE ALZHEIMER.

Email : sejoursvacances@francealzheimer.org - Téléphone : 01 42 97 53 51

La Solidarité à la CMCAS de Rodez



Goûter et cadeaux offerts aux aînés de Rodez par les membres du réseau solidaire



Cadeaux à nos centenaires

► Fonds Propres de la CMCAS

En complément des aides centralisées, la Commission Santé Solidarité de la CMCAS peut également vous attribuer des aides en fonction de votre situation personnelle et de vos revenus.

- Produits ou prestations liés à une ALD non pris en charge par la Camieg ou la Mutieg
- Cadeaux pour nos centenaires
- Prêt d'honneur de 1000€ tous les 2 ans sans condition
- Prêt social après accord de la Commission Santé Solidarité
- Cadeaux pour nos aînés de plus de 80 ans
- Les Aides Solidarité

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre CMCAS



Membres du réseau solidaire de Saint Affrique



Goûter et cadeaux à la SLVie de St Affrique

Les Aides Locales de Rodez

Type d'Activités	Aides allouées sur présentation de Justificatifs		
	Conditions	% ou €	
Centres Aérés	Enfants de moins de 6 ans : Vacances d'été, 1 mois maximum	30% maximum, hors frais de repas	
	Enfants en maternelle ou primaire : Vacances : Toussaint, Noël, Mardi gras, Printemps et Mercredis en période scolaire		
Pour les Moins de 18 ans			
Musique	Participation financière sur les tarifs initiation et pour la première année La SLVie devra fournir la liste des bénéficiaires ainsi que tout justificatif de paiement émanant de l'école de musique. Ces dispositions ne sont valables que pour les écoles organisées par l'organisme départemental, une dérogation peut être accordée pour des écoles de musique organisées sous l'égide de collectivités territoriales telles que les communes.	50% de la somme plafonnée à 200€	
	Équitation	Participation sur initiation, 10 premières séances.	50% sur une base de 16€/séance max
Danse	Participation sur initiation, 10 premières séances.	50% sur une base de 16€/séance max	(soit un maximum de 80€)
Pour tous les Ouvrant droits et Ayant droits			
Natation	Participation sans limite d'âge pour cette activité	50% des 10 premières séances	
Spectacles	Arts et Essai, musique classique, danse opéra, opérette, théâtre classique, cirque	50% avec un maximum de 10€	
	Stars, show-biz, théâtre de Boulevard, grands spectacles	30% avec un maximum de 7€	

Nos Aides Spécifiques

►► Les Aides Solidarité à la Précarité des Alternants des IEG :

La CMCAS octroie une aide aux jeunes alternants (en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation dans les IEG) en fonction du coefficient social de la famille.

Cette aide évolue en fonction de la rémunération.

Pour toute info complémentaire, contactez-nous au 05 65 67 03 46.

1. Contrat d'apprentissage :

ÂGE	Rémunération Brute	Participation de la CMCAS	Rémunération Brute	Participation de la CMCAS	Rémunération Brute	Participation de la CMCAS
< 21 ans	45% du SMIC	55% de 220€ Soit : 121€	60% du SMIC	40% de 220€ Soit : 88€	67% du SMIC	33% de 220€ Soit : 72,60€
> 21 ans	60% du SMIC	40% de 220€ Soit : 88€	75% du SMIC	25% de 220€ Soit : 55€	82% du SMIC	18% de 220€ Soit : 39,60€

2. Contrat de professionnalisation jeunes :

ÂGE	Rémunération	Participation de la CMCAS
Moins de 21 ans	65% du SMIC	35% de 220€ - Soit : 77,00€
De 21 à 25 ans révolus	80% du SMIC	20% de 220€ - Soit : 44,00€

►► L'Aide Solidarité Santé :

A compter du 1^{er} janvier 2022, la CMCAS participe sur le reste à charge supérieur à 10€ par prescription médicale, sous conditions et sur présentations de justificatifs.

Cette aide est ouverte à tous les bénéficiaires de la CMCAS de Rodez ayant des droits auprès de la CAMIEG et adhérents à la CSM-A ou CSM-R.

Le montant de cette aide, par ouvrant droit (famille) et par an, varie selon un barème, dans la limite d'un budget global annuel fixé par le Conseil d'Administration.

Barème Aide Solidarité Santé

Coefficient Social	Montant maxi de l'aide annuelle
Moins de 10 000	80,00€
10 001 à 15 000	72,00€
15 001 à 20 000	64,00€
20 001 à 30 000	56,00€
30 001 à 40 000	48,00€
40 001 à 50 000	40,00€
Plus de 50 000	24,00€

Les Sections d'activités dans vos SLVie

RODEZ N°2 :

- ▶ Plongée, Bowling, Randonnée Pédestre, Pétanque, Quilles de Huit, Golf, Moto, Course à pied et Cyclotourisme

ESPALION N°3 :

- ▶ Musculation et Bibliothèque

NORD AVEYRON N°40-41-42-43-44 :

- ▶ Musculation et divers

MILLAU N°5 :

- ▶ Bowling, Pétanque, Randonnée Pédestre et Micro-Informatique

DECAZEVILLE N°6 :

- ▶ Karting et divers

VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE N° 7 :

- ▶ Randonnée Pédestre, Médiathèque, Karting et Billard

SAINT AFFRIQUE N°10-11-12-13-14-15-16 :

- ▶ Permanence le Mardi matin, Tél : 05 65 99 18 78
- ▶ Randonnée Pédestre, Cyclotourisme, Poterie et Fusing, Bibliothèque et Micro-informatique

LOZERE N°90-91-92-93 :

- ▶ Musculation, Aquagym, Bibliothèque, Foot en salle

Accès à toutes les SLVie pour les activités : Cyclo, Moto, Golf, adhésion aux sports aériens (ANEG)
Les sections sportives du club Energie Sport (cyclo, rando, plongée) réalisent des sorties hebdomadaires et organisent des week-ends et séjours sportifs d'une semaine. Elles organisent aussi ou participent à divers challenges.

La CMCAS organise chaque année :

En février : Séjour "Glisse" pour les jeunes au chalet Marcel Paul à Laguiole.

Au printemps : Voyage à l'étranger ouvert aux ouvrant et ayant droits.

En juin : Fête de la CMCAS à la base nautique de Pareloup ouvert à tous.

En août : Séjour "Cirque, mini-motos" pour les jeunes au chalet à Laguiole.

A l'automne : Voyage en région ouvert aux ouvrant et ayant droits.

Autres infos utiles :

Les naissances : pensez à nous fournir l'acte de naissance de votre enfant.

Les décès : pensez à nous fournir l'acte de décès du bénéficiaire.

La mise en inactivité : pensez à prendre rendez-vous avec la CMCAS pour mettre à jour vos démarches.

La mise à jour de la fiche bénéficiaire : pensez à fournir le dernier avis d'impôt, l'entête du dernier bulletin de paie, les changements d'adresse, de téléphone, de mail... Les communications de la CMCAS se font en général par mail.

IDCP : **Les mises à jour ne sont pas automatiques** pensez à nous signaler tout changement (RIB, adresse, situation familiale, NR pour les actifs...)

Nos Règles de Participation

Aux séjours de 4 jours et plus

Type Séjours	Participation de la CMCAS en fonction du coeff. social (cf. grille p38)	Application du coeff. social de l'OD ou l'AD	Priorité aux agents Actifs de la SLVie	Priorité aux agents Inactifs de la SLVie	Priorité aux OD de la CMCAS	Complément des places disponibles avec les Actifs des autres SLVie	Complément des places disponibles avec les Inactifs des autres SLVie
Pour les Actifs	X	X	X			X (1)	X (2)
Pour les Inactifs	X	X		X		X (2)	X (1)
Organisés par CMCAS	X	X			X		

► Règles communes pour tous les séjours de 4 jours et plus

- Les agents non affectés bénéficieront d'un « Joker d'affectation prioritaire » sur leur prochaine demande pour séjour du même type
- Conjoint non déclaré à la CMCAS :
 - Transmettre à la CMCAS une déclaration sur l'honneur de vie commune
 - La participation financière sera calculée sur les deux revenus
 - Sans déclaration, le conjoint est considéré comme un extérieur
- Si la demande est supérieure à l'offre, les plus bas coefficients seront prioritaires
- S'il reste des places disponibles, possibilité de prendre des extérieurs, sans participation de la CMCAS

Aux sorties de moins de 4 jours

Participation de la CMCAS intégrée dans le coût du séjour

- Transport : 100% et Activités culturelles : 50%

Activités Sportives des SLVie et des Commissions

- Participation financière uniquement pour les compétitions sportives locales et régionales (sur l'Occitanie) sauf dérogation préalable demandée à la CMCAS
- Prise en charge du transport et des inscriptions.

Rencontres Sportives Nationales

- Prise en charge et des inscriptions (hors hébergement et nourriture)
- Prise en charge du transport :
 - de 200 Kms, en totalité par la CMCAS de Rodez
 - + de 200 Kms, remboursement de la totalité du transport par la CCAS

SLVIE DE RODEZ

(la CMCAS en est locataire)

Maison Moyne - Carrefour Saint Eloi - I 2000 RODEZ



Conditions de réservation de la Salle

- » Ouvrant Droit et Ayant Droit de la CMCAS
- » Vous pouvez réserver la salle à titre personnel

Pour toute Réservation

Contactez la CMCAS au 05 65 67 03 46

cmcas-325.accueil@asmeg.org

SLVIE DE SAINT AFFRIQUE

21, Rue des Albarèdes - I 2400 SAINT AFFRIQUE

Conditions de réservation de la Salle

- » Ouvrant Droit et Ayant Droit de la CMCAS
- » Vous pouvez réserver la salle à titre personnel

Pour toute Réservation

Contactez la SLVie le Mardi matin

au 05 65 99 18 78

slvie10@orange.fr



SLVIE DE LOZERE : LE CENTRE DE GARDÈS

Centre de Vacances CMCAS - 48000 MENDE

Conditions de réservation de la Salle

- » Ouvrant Droit et Ayant Droit de la CMCAS
- » Vous pouvez réserver à titre personnel la salle polyvalente d'une superficie d'environ 200 m²

Pour toute Réservation

Contactez la CMCAS au 05 65 67 03 46

Le Centre de Gardès c'est aussi :

Un Centre jeunes CCAS pendant la saison d'été



BASE NAUTIQUE DE PARELOUP

Base de Loisirs CMCAS - Route de Charouzech - 12410 SALLES CURAN



Mise à disposition : Téléphoner à la CMCAS au 05 65 67 03 46

Conditions de Mise à disposition de la salle

- ▶ Ouvrant Droit et Ayant Droit de la CMCAS
- ▶ Ouvrant Droit et Ayant Droit autres CMCAS
- ▶ Associations

En période estivale, vous avez la possibilité de passer la journée sur la base et de profiter gratuitement des équipements : aires de jeux pour enfants, pédalos, baignade (*non surveillée*), barbecue, tables et chaises.

De plus, en assurant le gardiennage de la Base, vous pouvez disposer gratuitement du Mobilhome pour une semaine minimum, en période estivale. Il s'agit de veiller à la propreté du site (l'entretien est fait par un prestataire), de donner des renseignements aux bénéficiaires et de faire respecter le règlement. Le Mobilhome dispose de 4 couchages et d'une toile de 4 couchages.

Pas de location de la salle en période estivale



LE CHALET MARCEL PAUL

Conditions de Mise à disposition à la nuitée⁽¹⁾⁽²⁾

- ▶ Ouvrant et Ayant Droit de la CMCAS : au coefficient social (gratuit -16 ans)
- ▶ Ouvrant et Ayant Droit autres CMCAS : Tarif unique (gratuit -16 ans)
- ▶ Extérieur accompagnant un Ouvrant ou Ayant Droit : Tarif unique (gratuit -6 ans)
- ▶ Associations avec Convention : Tarif unique

Conditions de Mise à disposition à la journée ou un séjour :

Salle seule, Salle et cuisine collective, Chalet en totalité^{*(1)(2)}

- ▶ Ouvrant Droit RODEZ : Manifestation à caractère Individuel et Familial
- ▶ Ouvrant Droit autres CMCAS ou CCAS
- ▶ Associations avec Convention
- ▶ Accès gratuit à la journée des salles communes (clé entrée à disposition)

La location du chalet en totalité requiert un minimum de 20 personnes

* Le chalet est aux normes accès PMR

(1) Taxe de séjour en supplément (2) Draps non fournis

Activités de Groupe organisées par les SLVie ou la CMCAS de Rodez :

Gratuit

Organisations représentatives des IEG sur le territoire de la CMCAS :

Prêt de la Salle Gratuit

Pas de réservation complète lors des "Séjour Glisse", "Séjour Cirque"

Le Chalet dispose de 13 chambres et de 53 couchages

- 4 ch de 6 pers,
- 1 ch de 5 pers,
- 3 ch de 4 pers (2 avec SDB),
- 4 ch de 2 pers (dont 1 avec SDB)
- 1 de 4 personnes (PMR)



Il dispose aussi de :

Un local ski, une salle d'activité avec babyfoot et ping-pong, un salon en Mezzanine avec TV, une cuisine collective et des VTT à disposition (hors hiver).

de la CMCAS de Rodez

CHALET Marcel PAUL

Tél : 05 65 44 39 74 - Pistes du Bouyssou - 12210 LAGUIOLE

Pour toute Réservation :

Téléphoner à la CMCAS au 05 65 67 03 46




PRIX PAR PERSONNE ET PAR NUIT*	Ouvrant Droit CMCAS RODEZ		Ouvrant Droit et Ayant Droit Autres CMCAS ou CCAS	Non Ayant Droit (accompagné de l'Ouvrant Droit ou de l'ayant Droit)	Associations avec Convention
	Coefficient = ou < à 12 636	Coefficient > à 12 636			
Adultes	3,80 €	5,00€	6,20€	10,00€	10€
- de 16 ans	GRATUIT			2,60€	
- de 6 ans	GRATUIT				

+ Taxe de Séjour : +3% calculé sur le prix de la nuitée par personne à partir de 18 ans.

MISE À DISPOSITION POUR LA JOURNÉE ou UN SÉJOUR	SALLE SEULE		SALLE + CUISINE collective		CHALET en TOTALITÉ* Minimum 20 Personnes Caution : 350€	
	1 ^{er} Jour	Par Jour supplémentaire	1 ^{er} Jour	Par Jour supplémentaire	2 jours et 1 Nuit	Par Nuit supplémentaire
Ouvrant Droit CMCAS RODEZ Manifestation à caractère Individuelle et Familiale	26 €	6,50 €	60 €	15 €	333 €	80 €
Ouvrant Droit autres CMCAS ou CCAS	38 €	9,50 €	90 €	22,50 €	445 €	90 €
Associations avec Convention	60 €	15,00 €	190 €	47,50 €	503 €	100 €

Indemnités de Mise à Disposition

	GARDES		SLVie RODEZ	
	Gardès 48 000 MENDE		Carrefour Saint Eloi 12 000 RODEZ	
	Salle + Cuisine		Salle	
	1 jour	Jour supplémentaire	1 jour	Jour supplémentaire
Ouvrant Droit de la CMCAS de Rodez	55€	15€	30€	10€
	Caution : 350€		Caution : 350€	
Ouvrant Droit autres CMCAS ou CCAS	80€	25€	Pas de mise à dispo	
	Caution : 350€			
Associations, CE, Municipalité, Partenaires du Tourisme Social	Pas de mise à dispo			

Pas de mise à disposition en période Estivale pour Pareloup	SLVie ST AFFRIQUE		PARELOUP	
	21 rue des Albarèdes 12 400 SAINT AFFRIQUE		Route du Charouzech 12 410 SALLES CURAN	
	Salle + Cuisine		Salle + Cuisine (Hors Mobilhome)	
	1 jour	Jour supplémentaire	1 jour	Jour supplémentaire
Ouvrant Droit de la CMCAS de Rodez	55€	15€	55€	15€
	Caution : 350€		Caution : 350€	
Ouvrant Droit autres CMCAS ou CCAS	80€	25€	80€	25€
	Caution : 350€		Caution : 350€	
Associations, CE, Municipalité, Partenaires du Tourisme Social	Pas de mise à dispo		160€	50€
			Caution : 350€	

Le Parc

- **Peugeot 2008** : Véhicule des élus
- **3 Véhicules à 9 places** : Peugeot Expert Combi, Trafic 2, Trafic 3, mis à la disposition des Sections d'Activités
- **Boxer** : Section "Bricolos" et prêt pour le transport de matériel

Conditions d'utilisation

Ces véhicules sont la propriété de la CMCAS de RODEZ

Sont habilités à les conduire : les Ouvrant ou Ayant Droits de la CMCAS de RODEZ **avec + de 2 ans de permis.**

- » Ils devront être restitués propres
- » Toute anomalie ou dégradation devra être signalée à la CMCAS
- » Lorsque tout le parc véhicule sera utilisé, **la CMCAS ne prendra pas en charge la location d'autres véhicules** (à l'exception des convoys).

Mise à disposition des Expert Combi & Trafics

- » Les **convoys restent prioritaires** pour l'utilisation de ces véhicules, parallèlement à leur affectation principale.
- » Ces véhicules sont à la disposition des différentes sections d'activités (CMCAS, SLVie) ainsi que pour les Rencontres Nationales CCAS.

Mise à disposition du Boxer

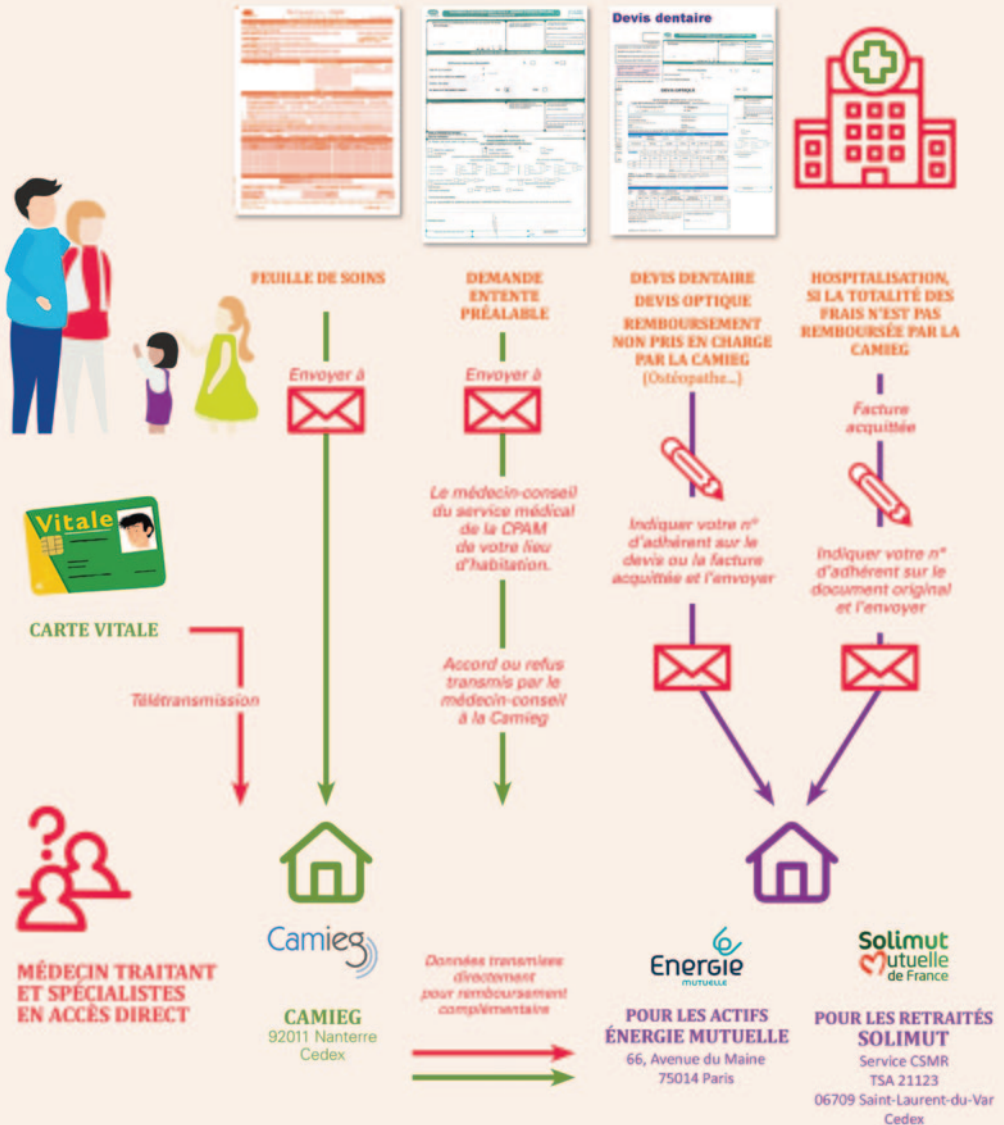
- » Mise à disposition au Personnel des IEG d'Aveyron-Lozère pour le transport de **matériel uniquement** et sur la région Occitanie avec extension à l'académie de Clermont-Ferrand.
- » **Montant de la participation** : Facturé au kilomètre (carburant inclus)
0,40€/km
- » Si l'agent est amené à faire le plein de gazoil, il sera remboursé sur présentation de la **facture de carburant** (notifiant le n° d'immatriculation du véhicule).

La CMCAS est prioritaire pour l'utilisation des véhicules, elle se réserve le droit d'annuler les réservations à tout moment

Réservation et retrait des clés auprès de la CMCAS de Rodez au :
05 65 67 03 46

Mémo Pratique

Le circuit DE VOS FEUILLES DE SOINS



source « Mistral » - journal de la CMCAS de Valence

MEMO PRATIQUE : à conserver Où envoyer vos papiers ?	CAMIEG	Energie Mutuelle ou SOLIMUT	CMCAS	CPAM du Domicile ou Service Médical
Feuilles de soins et réclamations remboursement maladie, déclaration médecin traitant	X			
Consultations ostéopathe, pédicure, chiropracteur, étio- pathe, acupuncteur ou actes Hors Nomenclature		X		
Prise en charge, Forfait Journalier et Chambre particulière en cas d'hospitalisation		X		
Demande de Cure	X			
Cure avec hospitalisation				Stipuler CAMIEG sur le document
Demande grand appareillage ou appareils respiratoires	X			Stipuler CAMIEG sur le document
Protocole de soins pour obtenir une prise en charge à 100% (maladie à longue durée, ALD, traitement de la stérilité)				Stipuler CAMIEG sur le document
Demandes d'ententes préalables (kiné, orthophoniste, ortho- dontiste, transport sanitaire en série ou + de 150 kms, etc...)				Stipuler CAMIEG sur le document
Soins spécialisés, placement handicapés				Stipuler CAMIEG sur le document
Aides aux handicapés			X	
Devis : dentaire, lunette, appareil auditif...		X		
Embauche, mutation, mise en inactivité, pension de rever- sion, avis de titularisation	X	X	X	
Adhésion CSM (Actifs) et CSMR (Inactifs)			X	
Changement de situation (mariage, divorce, naissance, décès)	X	X	X	
Changements : d'adresse, coordonnées bancaires	X	X	X	
Vacances CCAS et Activités CMCAS			X	
Participations: Centre Aéré, musique, équitation, natation, danse...			X	
Demande d'Aide Ménagère, Femme de Ménage, Aide à l'amélioration de l'habitat, Télé-assistance, Aide au place- ment...			X	
Demande d'aide solidarité			X	
IDCP, Garantie Obsèques, Assurance Dépendance.			X	
Assurances Auto, Moto, Multirisques habitation, Vélo, Sco- laire, Assurance Montagne et neige, Assurance chasse.	Adressez-vous à la SATEC : 0970 809 770			
Spectacles, places de Cinéma, Location Patrimoine CMCAS.			X	

Grille Participation Financière 2024

Voyages CMCAS ou SLVie de 4 jours et + (hors étranger)

Coefficient	Participation CMCAS
moins de 4 594 €	40%
de 4 595 à 6 894€	35%
de 6 895 à 10 336€	30%
de 10 337 à 12 636€	25%
de 12 637 à 14 929€	20%
de 14 930 à 17 229€	15%
de 17 230 à 20 675€	10%
au-dessus de 20 675€	5%
Non fourni	5%
Extérieur selon disponibilité	0%

Participation CMCAS Séjours Jeunes

Coefficient	%	Séjour Cirque ou Glisse (base 160€)	
		Participation arrondie	Reste à charge
0 à 10 336 €	40	64€	96€
10 337 à 14 929 €	25	40€	120€
14 930 à 20 675 €	15	24€	136€
au-dessus de 20 675 €	5	8€	152€
Non Fourni et AD extérieur	0	0€	160€
Extérieur non OD	0	0€	185€



Annuaire Pratique

	Adresse	Téléphone / @
CMCAS de Rodez Caisse Mutuelle Complémentaire d'Activités Sociales	2 rue de gaz BP 3113 12031 RODEZ cedex 9	05 65 67 03 46 cmcas-325.accueil@asmeg.org site internet : rodez.cmcas.com
CAMIEG	92011 NANTERRE cedex	08 06 06 93 00
ENERGIE MUTUELLE (MUTIEG ASSO A)	66 Avenue du Maine 75014 PARIS	0 969 32 46 46 www.energiemutuelle.fr/mutiegA
SOLIMUT	Service CSMR TSA 21123 06709 St LAURENT DU VAR	01 84 980 980 www.solimut-mutuelle.fr
IDCP	CCAS Services des assurances Pôle IDCP 8 rue de Rosny BP 629 93104 MONTREUIL cedex	01 84 980 980
CNIEG Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières	20 av. des Français Libres BP 60415 44204 NANTES	02 40 84 01 84
MDPH 12 Maison départementale des personnes handicapées	6 rue François Mazerq 12000 RODEZ	05 65 73 32 60
MDPH 48 Maison départementale des personnes handicapées	6 avenue Père Coudrin 48000 MENDE	04 66 49 60 70
CPAM 12 Caisse Primaire d'assurance maladie	156 Avenue de Bamberg 12020 RODEZ cedex 9	36 46 www.ameli.fr
CCSS 48 Caisse Commune de Sécurité Sociale	Quartier des Carmes 48000 MENDE	36 46 www.ccss-lozere.fr

